

**ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du  
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

Nom de la MRC : MRC de Témiscamingue

**Année : 2020**

**À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des  
communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les  
catégories de demandeurs admissibles**

Pour connaître le code géo, consulter la page Web :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)							
				Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)			
						Début	Fin			Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin		
85020	Béarn (M)	268	Non	268	52	01-2020	12-2020										
85030	Duhamel-Ouest (M)	324	Non	324	52	01-2020	12-2020										
85055	Fugèreville (M)	129	Non	129	52	01-2020	12-2020										
85095	Guérin (CT)	119	Non	119	52	01-2020	12-2020										
85010	Kipawa (M)	192	Non	192	52	01-2020	12-2020										
85070	Laforce (M)	56	Non	56	52	01-2020	12-2020										
85060	Latulipe-et-Gaboury (CU)	129	Non	129	52	01-2020	12-2020										
85052	Laverlochère-Angliers (M)	375	Non	375	52	01-2020	12-2020										
85037	Lorrainville (M)	385	Non	385	52	01-2020	12-2020										
85075	Moffet (M)	97	Non	97	52	01-2020	12-2020										
85100	Nédélec (CT)	120	Non	120	52	01-2020	12-2020										
85090	Notre-Dame-du-Nord (M)	361	Non	361	52	01-2020	12-2020										
85105	Rémigny (M)	120	Non	120	52	01-2020	12-2020										
85045	Saint-Bruno-de-Guigues (M)	354	Non	354	52	01-2020	12-2020										
85015	Saint-Édouard-de-Fabre (P)	230	Non	230	52	01-2020	12-2020										
85085	Saint-Eugène-de-Guigues (M)	177	Non	177	52	01-2020	12-2020										
85905	Laniel (NO)	78	Non	78	52	01-2020	12-2020										
85907	Les Lacs-du-Témiscamingue (NO)	58	Non	0	0	01-2020	12-2020										
85065	Belleterre (V)	118	Non	118	52	01-2020	12-2020										
85005	Témiscaming (V)	916	Non	916	52	01-2020	12-2020										
85025	Ville-Marie (V)	731	Non	731	52	01-2020	12-2020										

Nom du répondant : Katy Pellerin

Fonction du répondant : Directrice du Centre de valorisation

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Katy Pellerin  
Signature

22-juin-21

Nom de la MRC	MRC de Témiscamingue	Nom du répondant :	Katy Pellerin	Fonction du répondant :	Directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT)		
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.	Commentaires
Écocentre de la MRC	641, route 391, St-Édouard-de-Fabre	Bearn, Dunham-Ouest, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, St-Édouard-de-Fabre, Villa Maria	MRC de Témiscamingue	Oui	Oui	1 000 tonnes	L'Écocentre de la MRC est le point de chute pour la majeure partie des matières récupérées sur le territoire donc tous les tonnages de résidus de CRD des relais d'écocentre locaux (REL) sont acheminés à St-Édouard-de-Fabre. Les 1 000 tonnes comprennent donc tous les tonnages de CRD des REL.
Relais d'écocentre local (REL) de Fugèreville	Chemin de la Baie Gillies	Fugèreville	Municipalité de Fugèreville	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	20 tonnes	
REL de Guérin	917, rue Principale Nord	Guérin, Nédélec	Municipalité de Guérin	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de Kipawa	Chemin Maniwaki (coin George-Dupont)	Kipawa	Municipalité de Kipawa	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de Laforce	Chemin Laforce-Bellette (3 km de Laforce)	Laforce	Municipalité de Laforce	Non (entre 0 et 3 mois/année)	Oui	20 tonnes	
REL de Latulipe-et-Gaboury	Chemin Belleterre-Latulipe	Latulipe-et-Gaboury	Municipalité de Latulipe-et-Gaboury	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de Moffet	Canton Latulipe, rang 2, lot 25	Moffet	Municipalité de Moffet	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	20 tonnes	
REL de Notre-Dame-du-Nord	1re Avenue (arrière de Construction Girard)	Notre-Dame-du-Nord	Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de Rémigny	1367, chemin de la Source	Rémigny	Municipalité de Rémigny	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de St-Eugène-de-Guigues	Chemin des 6e et 7e rang	St-Eugène-de-Guigues, St-Bruno-de-Guigues	Municipalité de St-Eugène-de-Guigues	Oui	Oui	20 tonnes	
REL du TNO Laniel (village)	Laniel (village)	Laniel (village)	TNO Laniel	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	20 tonnes	
REL du TNO Laniel (Baie Dorval)	Laniel (Baie Dorval)	Laniel (Baie Dorval)	TNO Laniel	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	20 tonnes	
REL de Belleterre	93, 1re rue (en arrière du garage municipal)	Belleterre	Ville de Belleterre	Oui	Oui	20 tonnes	
REL de Témiscaming	121, rue du Parc-Industriel	Témiscaming	Ville de Témiscaming	Oui	Oui	50 tonnes	

Nom du répondant : Katy Pellerin		Fonction du répondant : Directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT)				Commentaires	
Nom de la MRC :	MRC de Témiscamingue	7. Précisez le nom des éco-centres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'éco-centre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet éco-centre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)		11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'éco-centre permettant de récupérer les <b>résidus de CRD</b> (ex. : éco-centre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/">https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/</a>							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
85020	Béarn (M)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	Éco-centre de la MRC (641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre)	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85030	Duhamel-Ouest (M)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	Éco-centre de la MRC (641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre)	Entre 10 et 15 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85055	Fugèreville (M)	Relais d'éco-centre local (REL) de Fugèreville	REL de Fugèreville (chemin de la Baie Gillies)	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85095	Guérin (CT)	REL de Guérin	REL de Guérin (917, rue Principale Nord)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85010	Kipawa (M)	REL de Kipawa	REL de Kipawa (Chemin Maniwaki)	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85070	Laforce (M)	REL de Laforce	REL de Laforce (Chemin Laforce-Belleterre)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85060	Latulipe-et-Gaboury (CU)	REL de Latulipe-et-Gaboury	REL de Latulipe-et-Gaboury (Chemin Belleterre-Latulipe)	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85052	Laverlochère-Angliers (M)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	REL de St-Eugène-de-Guigues (Chemin des 6e et 7e rang)	Entre 15 et 20 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85037	Lorrainville (M)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	Éco-centre de la MRC (641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre)	Entre 15 et 20 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85075	Moffet (M)	REL de Moffet	REL de Moffet (Canton Latulipe, rang 2, lot 25)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85100	Nédélec (CT)	REL de Guérin	REL de Guérin (917, rue Principale Nord)	Entre 10 et 15 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85090	Notre-Dame-du-Nord (M)	REL de Notre-Dame-du-Nord	REL de Notre-Dame-du-Nord (1re Avenue)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85105	Rémigny (M)	REL de Rémigny	REL de Rémigny (1367, chemin de la Source)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85045	Saint-Bruno-de-Guigues (M)	REL de St-Eugène-de-Guigues	REL de St-Eugène-de-Guigues (Chemin des 6e et 7e rang)	Entre 10 et 15 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85015	Saint-Édouard-de-Fabre (P)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	Éco-centre de la MRC (641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85085	Saint-Eugène-de-Guigues (M)	REL de St-Eugène-de-Guigues	REL de St-Eugène-de-Guigues (Chemin des 6e et 7e rang)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85905	Laniel (NO)	REL de Laniel (village et Baie Dorval)	REL de Laniel (village et Baie Dorval)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85907	Les Lacs-du-Témiscamingue (NO)	REL de Témiscaming	REL de Témiscaming (121, rue du Parc-Industriel)	Plus de 25 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85065	Belleterre (V)	REL de Belleterre	REL de Belleterre (93, 1re rue)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85005	Témiscaming (V)	REL de Témiscaming	REL de Témiscaming (121, rue du Parc-Industriel)	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables
85025	Ville-Marie (V)	Éco-centre de la MRC à St-Édouard-de-Fabre	Éco-centre de la MRC (641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre)	Entre 10 et 15 km	Oui	Non	Les résidus de CRD acceptés dans la collecte régulière sont ceux qui entrent dans un bac roulant et qui ne sont pas récupérables